

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE**

**BUREAU**

**N° 657-2024/BAPS/DDET**

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DDET	1
JONC	1
Archives NC	1

**DÉLIBÉRATION**

**modifiant la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à l'aménagement pour sécuriser les locaux des entreprises et favoriser leur accessibilité**

**LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à l'aménagement pour sécuriser les locaux des entreprises et favoriser leur accessibilité ;

Vu l'avis des commissions du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique et de l'action sociale réunies conjointement le 4 septembre 2024 ;

Vu le rapport n° 160457-2024/1-ACTS/DDET du 7 août 2024,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2024, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : A l'article 3 de la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 susvisée les mots : « ou disposent d'une autorisation accordée au titre du code des débits de boissons (classe 1, 2,3,4 et 5) de la province Sud, » sont supprimés.

**ARTICLE 2** : Les annexes n° 1 et 2 de la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 susvisée sont remplacées par les annexes jointes à la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

